

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/29

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 26 mai 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 mai 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE –
CORNET – RAMUS – LEBRAT – GAUTHIER – JOLLIVET – PIQUEMAL –
EUVRARD –.*

*Excusés : Mme GRENIER à donner procuration à Mr TESTON
Mr RIFFARD à donner procuration à Mme CROZIER
Mr BOUNIARD à donner procuration à Mme PIQUEMAL*

Mr GAUTHIER Jocelyn a été élu secrétaire.

Objet : Échange sans soulte de terrains FERRAND/COMMUNE :

Madame Christiane CROZIER, Adjointe informe le Conseil Municipal d'un projet d'échange de terrains entre Monsieur René FERRAND et la Commune pour un passage communal, chemin d'accès à la parcelle cadastrée Section A n°1905 propriété de la commune.

Pour ces différents motifs, Madame Christiane CROZIER, Adjointe propose de procéder à l'échange.

Monsieur René FERRAND remettra à la Commune la parcelle cadastrée Section A n°1902, située le Clos Zone N du PLU d'une superficie de 156 m².

.../...

En contrepartie, la Commune remettra à Monsieur René FERRAND la parcelle cadastrée Section A n°1904, située le Clos Zone N du PLU d'une superficie de 108 m².

Madame Christiane CROZIER, Adjointe, précise que, malgré la différence de surface (156 m² contre 108 m²) au détriment de Monsieur René FERRAND, cet échange de terrain se réalisera sans soulte. Les deux parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** de procéder à un échange sans soulte de terrains avec Monsieur René FERRAND dans les conditions précisées ci-dessus.
- **PRÉCISE** que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 26 mai 2015.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 27 mai 2015.
LE MAIRE
André VOLLE.

